

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10/11/2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix-huit novembre à vingt heures

DATE D'AFFICHAGE

10/11/2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

Etaient présents :

Messieurs : BAYEUX Franck, BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry,
TROUSSEAU Roland, BELLACICCO Gilles, BALLERINI Bernard, SAUZET Claude,
Mesdames GRIMM Martine, CONFIAC Ingrid,
GILLIS Renée-Claire, CLAUDEON Carole

Absents :

SAILLIOT Elise, excusée,
BAUDET Vanessa, excusée,

Secrétaire : Gilles BELLACICCO

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 15 octobre 2021,

Encaissement de dons

Monsieur le Maire fait part de deux dons effectués par deux administrés de Villette, l'un de 60€ et l'autre d'un montant de 120€.

Afin de pouvoir émettre le titre pour les encaisser, il convient de prendre une délibération afin de l'autoriser.

Le conseil municipal,
Oùe l'exposé du Maire,

Accepte l'encaissement de ces deux dons.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Budget principal – décision modificative

Monsieur le Maire informe devoir prendre cette décision modificative budgétaire afin de pouvoir signer le contrat d'emprunt pour la réalisation des travaux de réhabilitation de bâtiments prévus en 2022 dans le cadre du contrat rural ce, afin d'avoir la garantie que le taux est « figé ».

En effet, Monsieur le Maire rappelle que s'il a délégation pour signer le contrat, il faut que l'emprunt soit au préalable inscrit au budget de la commune. Enfin cette décision modificative n'aura aucun impact sur les résultats de l'exercice 2021 car il n'y aura aucune exécution budgétaire pour ces futurs travaux cette année.

L'écriture comptable est celle-ci :

Section fonctionnement

6718 - 29 343€

D023 29 343€

Section investissement

Dépenses

Op 16 art 2313 596 502.00€ (TTC)

Recettes

R021	29 343€
1641	200 000€
Emprunt	
1322 Région	148 000€
1323 Dépt	111 000€
1323 Dépt +	44 159€
1321 Sie Ely	64 000€

Le Conseil municipal,
Ouïe l'exposé du Maire,

Prend note et approuve de cette décision modificative budgétaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Questions/informations diverses

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Monsieur le Maire informe que la commune va servir de « commune test » avec le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et Yvelines (SIE ELY) et le cabinet chargé de l'étude pour la mise en place du RGPD. Monsieur Ballérini en charge de ce dossier informe avoir prochainement une première réunion en visioconférence avec ce cabinet, afin d'effectuer un premier recensement de la sécurité des données etc.

Travaux.

Contrat Rural. Monsieur le Maire informe que le dossier de contrat rural pour la réhabilitation de deux bâtiments et l'enfouissement des réseaux, n'a pas pu être déposé avant le 10 novembre (date butoir pour commission régionale de Janvier 2022). En effet, le volet « réhabilitation de deux bâtiments » était incomplet, le dossier avec les pièces manquantes aurait été rejeté par la commission. Ingénieur'Y reprend certains points du dossier afin de le compléter et le peaufiner.

Renforcement de la berge Rue de Chavannes. Monsieur le Maire informe avoir eu une entrevue avec des représentants de la CCPH concernant les travaux prévus de renforcement de la berge de la Vaucouleurs Rue de Chavannes. Un retard d'approvisionnement du fournisseur fait repousser ces travaux au 2^{ème} semestre 2022 vraisemblablement ; une variante cependant est à l'étude par la CCPH et pourrait être envisagée afin de réaliser ces travaux comme prévu.

Rue de Paris. Un test de quelques semaines va être réalisé Rue de Paris en installant des chicanes avec bornes temporaires qui, à terme pourraient être remplacées par des bacs béton et des places de stationnement pour essayer de faire ralentir les voitures empruntant cette rue.

Chemin des Gaudines. Les travaux de modification de la bordure au début du Chemin des Gaudines devraient débuter prochainement début décembre.

Monsieur le Maire informe que n'ayant pu y assister, Monsieur Ballérini a pris part dernièrement à une réunion organisée par le Conseil Départemental, concernant la mise en place de bornes électriques pour les voitures. Monsieur Ballérini explique que le Département souhaite tester dans 10 communes la mise en place d'une borne double de recharge pour voitures électriques. Ce projet par ailleurs doterait la commune retenue, d'une voiture électrique mise à disposition pour les services de la mairie et entièrement prise en charge par le Département. De même, tous les frais d'installation, d'achat, assurance ...seraient entièrement pris en charge. Le Conseil Départemental devrait se prononcer en début d'année 2022 sur les 10 communes retenues pour le projet pilote.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures

